

Prise en compte des espaces agricoles dans l'aménagement du territoire

Rôle des CDPENAF

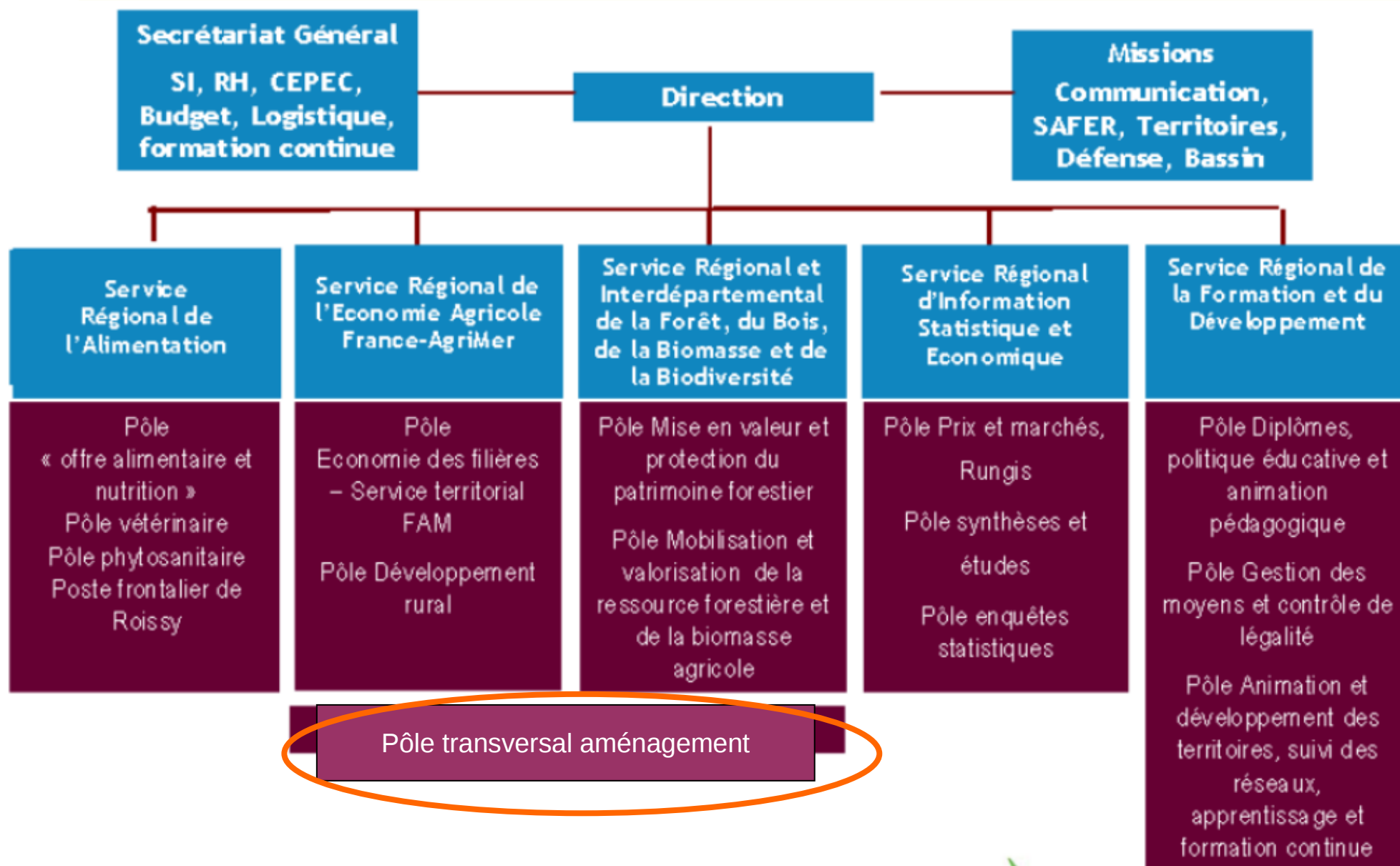


1. Présentation DRIAAF
2. Portrait et enjeux de l'agriculture francilienne
3. Les fonctionnalités des espaces agricoles
4. Les CDPENAF
5. Temps d'échange

1. Présentation de la DRIAAF IdF

Organigramme et missions de la DRIAAF

DF



Préservation et valorisation des espaces agricoles et forestiers

DRIAAF

- ✓ Au niveau des outils réglementaires d'aménagement du territoire :
 - Avis sur documents d'urbanisme : SDRIF, SCoT, PLU
 - Avis sur projets : PC, DP, contribution avis AE
 - Animation CIPENAF
 - Compensation défrichement et compensation agricole : coordination régionale
- ✓ Au niveau de l'accompagnement et de la sensibilisation des acteurs :
 - Animation réseau territoire (DDTs + DRIEE+DRIEA)
 - Développement d'outil et diffusion : analyse fonctionnelle, étude préalable agricole,...
 - Observatoire régional de la consommation des espaces NAF
 - Suivi de démarches territoriales sur territoires à enjeux
 - Diffusion et sensibilisation des acteurs : CAUE 94, formations,...

2. Portrait et enjeux de l'agriculture francilienne



4700 exploitations agricoles

- ✓ dont 4000 à temps plein
- ✓ dont 3000 fermes de grandes cultures.

Quasi 50 % de la surface régionale est cultivée.

- ✓ Cultures céréalières dominantes mais l'horticulture et l'élevage emploient 4 000 des 10 000 emplois directs.
- ✓ Importance majeure de la Seine (Voie navigable et accès Rouen) pour les céréales, et de la clientèle locale pour les autres productions.

L'amont et l'aval fragilisés :

- ✓ Collecte et industrie de 1^{re} transformation pénalisées par la proximité de Paris : circulation, voisinage difficiles...
- ✓ Bassins de chalandise des services (vente-réparation de matériel, vétérinaires, conseils...) excentrés.
- ✓ Destruction de terre = perte de chalandise pour l'amont et l'aval.

Une exploitation céréalière produit :

- ✓ 850 g de blé / m² à 15 cts / Kg = 12 centimes / m².
- ✓ S'ajoutent les aides publiques : 3 centimes

Les immobilisations pour produire sont :

- ✓ 35 centimes de matériel, bâtiments, stocks ou créances
- ✓ 70 centimes de valeur foncière (au prix agricole), habituellement en location.



1 € d'immobilisation par m²

pour un chiffre d'affaires de 15 centimes par an

et un revenu de 2 à 7 centimes par an (3 centimes en moyenne sur 20 ans)

L'horticulture et l'élevage nécessitent davantage de capitaux !

Deux principaux modèles économiques

DRIAAF

L'exploitation type = ferme céréalière, de 150 hectares, employant une à une personne et demi.

- ✓ Le blé = principale production (40 % de la surface cultivée)
- ✓ transformé en Ile-de-France ou exporté (Rouen ; Canal Nord-Europe).
- ✓ Marché directeur à Chicago.

Mais :

- ✓ Forte sensibilité aux aléas du marché, fragilité agronomique, baisse des soutiens européens.

900 exploitations font de la vente directe

- ✓ Notamment les produits horticoles, d'élevage et bios.

Mais :

- ✓ le bilan carbone et le coût / kg pour un trajet de 2 x 50 km en fourgonnette, 1 000 km en 35 T et 10 000 km en bateau sont du même ordre.
- ✓ les exploitations n'ont pas la capacité de répondre aux besoins de grands clients : gestionnaires de cantines scolaires, aménageurs...

La baisse du nombre d'exploitation.

- ✓ La cause principale de la baisse du nombre d'exploitations (2 à 3 % par an) : nécessité de maintenir un revenu alors que les termes de l'échanges fournitures / produits agricoles se dégrade à long terme.
 - ✓ Pression urbanisation
- => Au rythme actuel, la moitié des sièges d'exploitation actuels seront abandonnés d'ici 20 à 30 ans.

Une grande sensibilité aux réglementations

- ✓ Aucune production agricole francilienne n'est économiquement concurrentielle face à des usages urbains du foncier.
- => Maintien de l'agriculture péri urbaine conditionné à des pratiques d'aménagement accueillantes.
- ✓ Forte sensibilité aux règles européennes (PAC, REACH, nitrates...).
- => Baisse des aides, restrictions sur les moyens de production

L'accès au foncier : conflits d'intérêts

✓ **Les agriculteurs sont d'abord des locataires.**

Chaque fermier loue à souvent plusieurs dizaines de propriétaires fortement contraints par le Code Rural

✓ **Le foncier est aussi un patrimoine.**

Zone A vs Zone U : valeur du patrimoine X 100 ou 1000, génère une valeur équivalente à des milliers d'années de revenu agricole normal.

✓ **Le degré d'incertitude foncière détermine le type d'investissement agricole envisageable :**

Horizon > 30 ans

Horizon à 1 an

Serre ou étable, terre irriguée, culture sèche ou friche.

✓ **La stabilité de la production agricole détermine la stabilité de l'amont et de l'aval (3 à 6 fois plus d'emplois)**

donc les productions possibles, donc en partie la valeur foncière agricole.

3. Les fonctionnalités des espaces agricoles



Un espace multi-fonctionnel à intégrer

Constats :

- ✓ Étalement urbain, prélèvement de terres agricoles et déstructuration de ces espaces
- ✓ Les espaces agricoles = des espaces « vides », des réserves foncières pour l'urbanisation



La seule préservation du foncier ne suffit pas.

Il faut garantir les conditions du fonctionnement économique, environnemental et social de ces espaces en amont des projets.



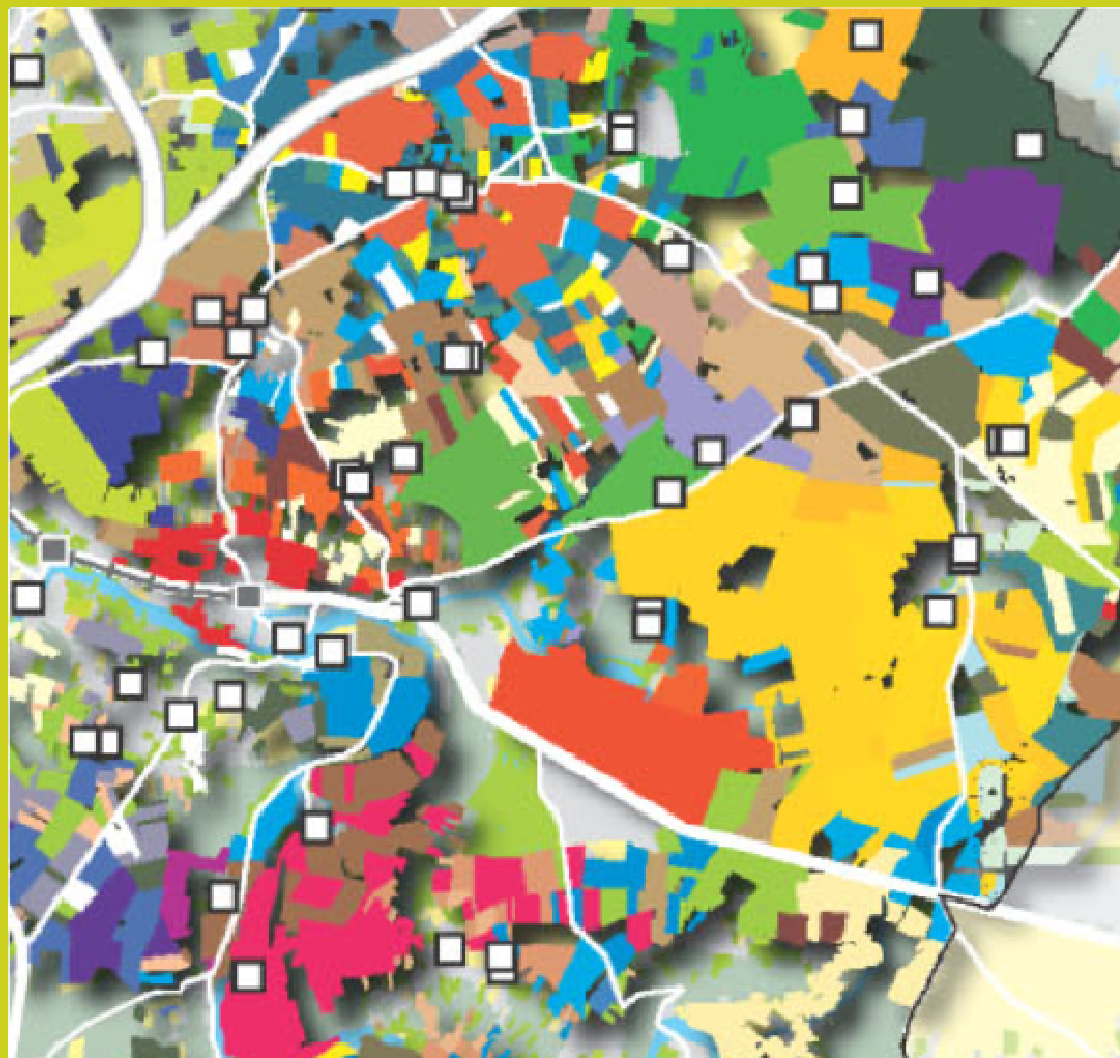
Nécessité d'une approche globale au sein du territoire.



Prise en compte
de la structuration
des exploitations :

- Sièges
- Parcelles

Organisation parcellaire



□ siège d'exploitation



parcellaire

Fonction économique (1/2)



Prise en compte du
fonctionnement de
l'espace agricole :

- Circulations
- Filière amont/aval

Circulations agricoles

Blocage rencontré

- route à haut trafic
(supérieur à 5 000 véhicules/jour)
- ▲ voie ou route
- ▲ zone urbaine

Franchissement de voies

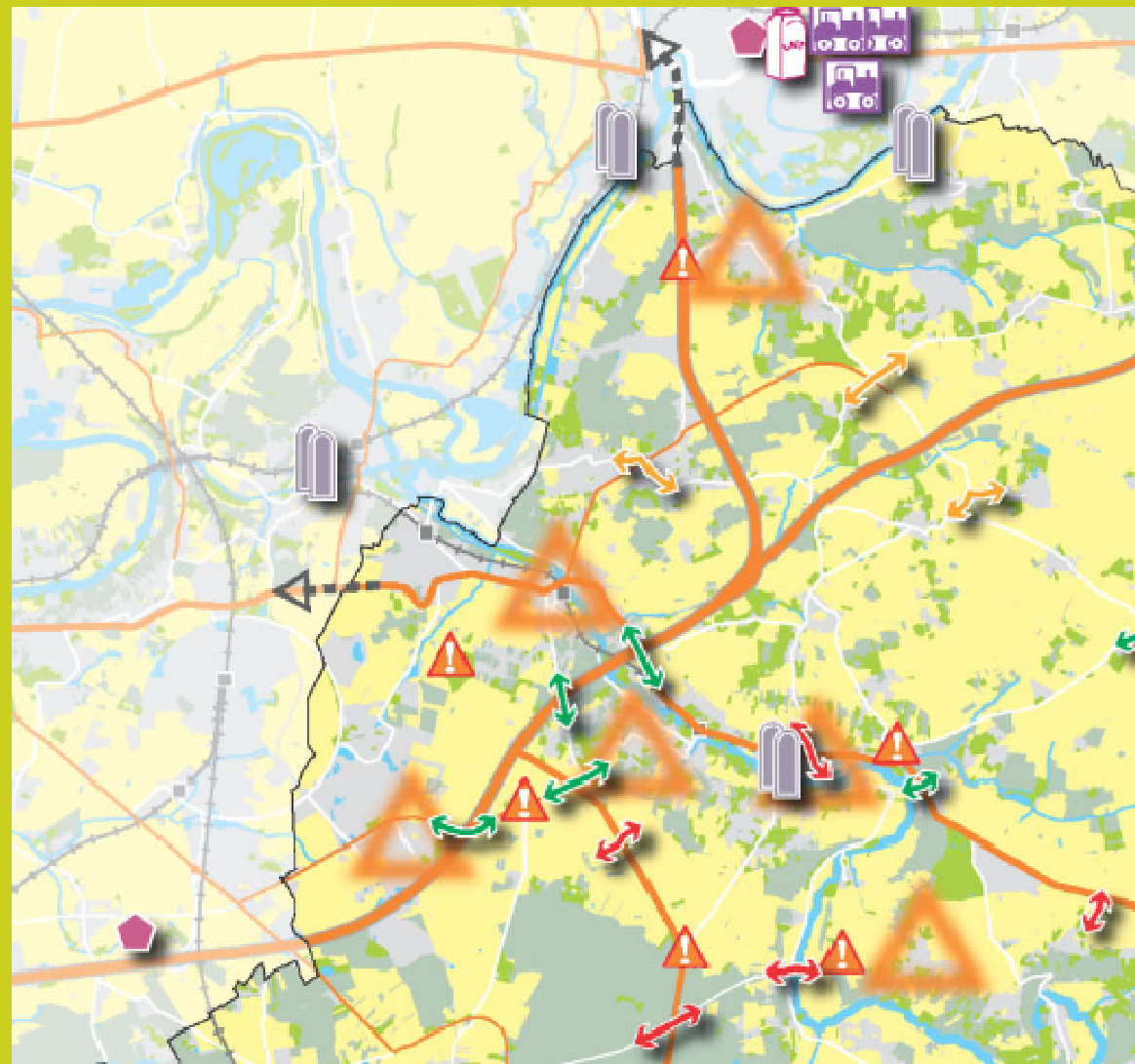
- ↔ facile
- ↔ contraignant
- ↔ très difficile

- ➔ entrée / sortie du territoire agricole

Equipements agricoles

- silos
- laiterie/fromagerie
- abattoir
- concessionnaire de matériel agricole

Circulations agricoles



Fonctions environnementale et sociale

Prise en compte des services
environnementaux et sociaux :

- Biodiversité, continuités
écologique
- Rôle pédagogique et social



Lieux de production et de vente

● vente directe à la ferme ou sur les marchés

☀ ferme équipée d'une boutique

🏪 marché

Ferme pédagogique

■ 1

■ 2

Dispositif de réduction des pollutions par les nitrates

🟪 opération Ferti-mieux

🟪 action prévention nitrates

🟪 contrat de nappe

Gestion des produits phytosanitaires

🟩 bassin

🟩 nappe de Champigny

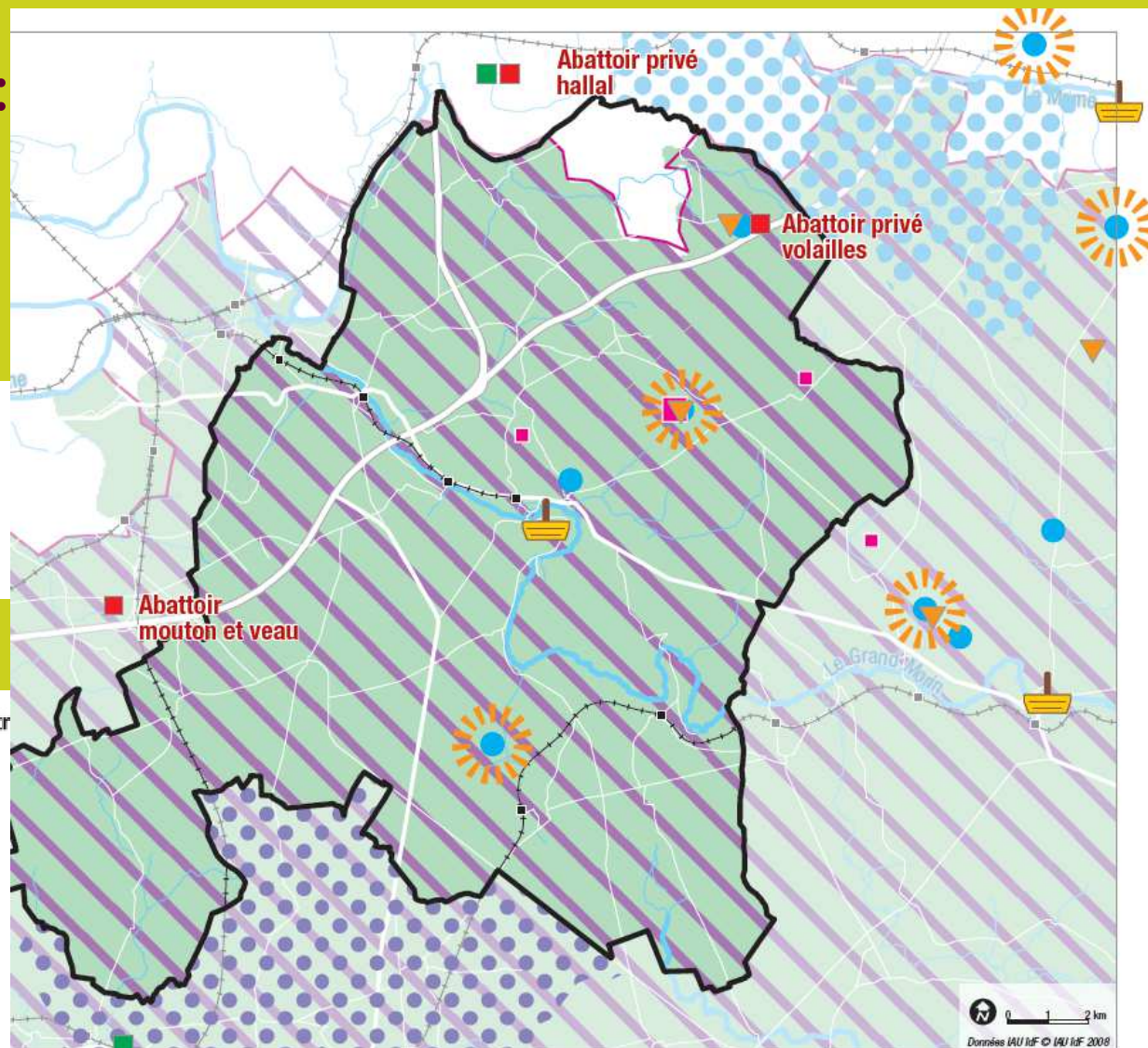
Mesures agri-environnementales (1994)

🟩 cahier des charges agri-environnemental national

Plan départemental de l'Eau

🟩 périmètre particulier

Fonctions environnementales et sociales



DRIAAF

FACTEURS DE PROTECTION

Outils de protection directe et de gestion de l'agriculture

 périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) à dominante forestière

 proposition d'extension de PRIF

Document d'urbanisme de rang supérieur
Vocation naturelle

 continuité écologique ou coupure d'urbanisation à maintenir

 continuité agricole ou liaison verte à créer ou à renforcer

 front urbain

Outils de protection indirecte

 zone d'exposition au bruit (PEB)

 plan de prévention des risques "Inondations" (PPRI)

 site classé

 espace naturel sensible (ENS)

FACTEURS DE FRAGILITÉ

 zones à urbaniser dans les POS/PLU

Destination générale du document d'urbanisme de rang supérieur

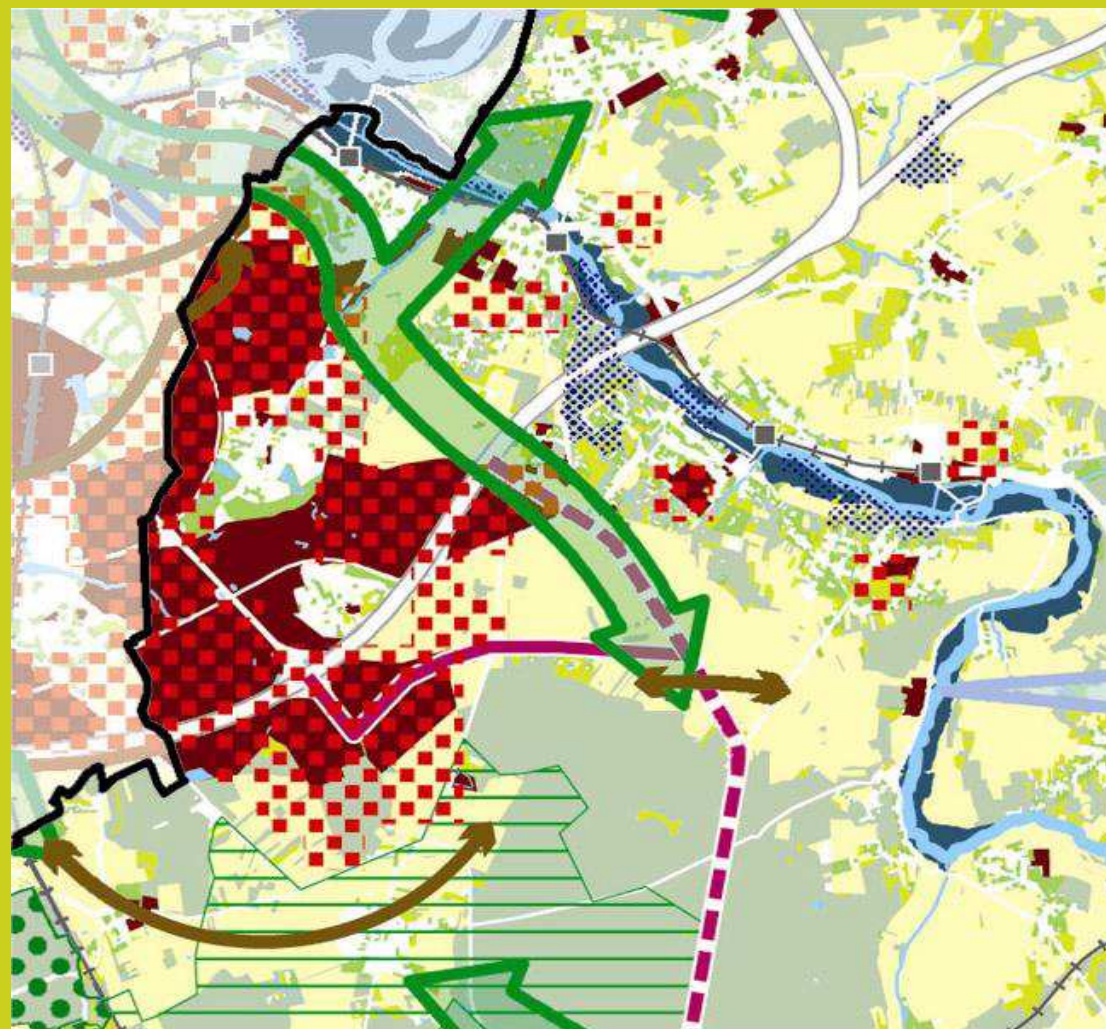
Vocation urbaine

 secteur d'urbanisation

Infrastructures de transport

 tracé

 principe de liaison long terme



Analyse globale à l'échelle du territoire

Fonctionnement agricole

-  ensembles fonctionnels
-  ensembles relativement fonctionnels
-  ensembles peu fonctionnels
-  équipements agricoles
-  entrée / sortie du territoire agricole

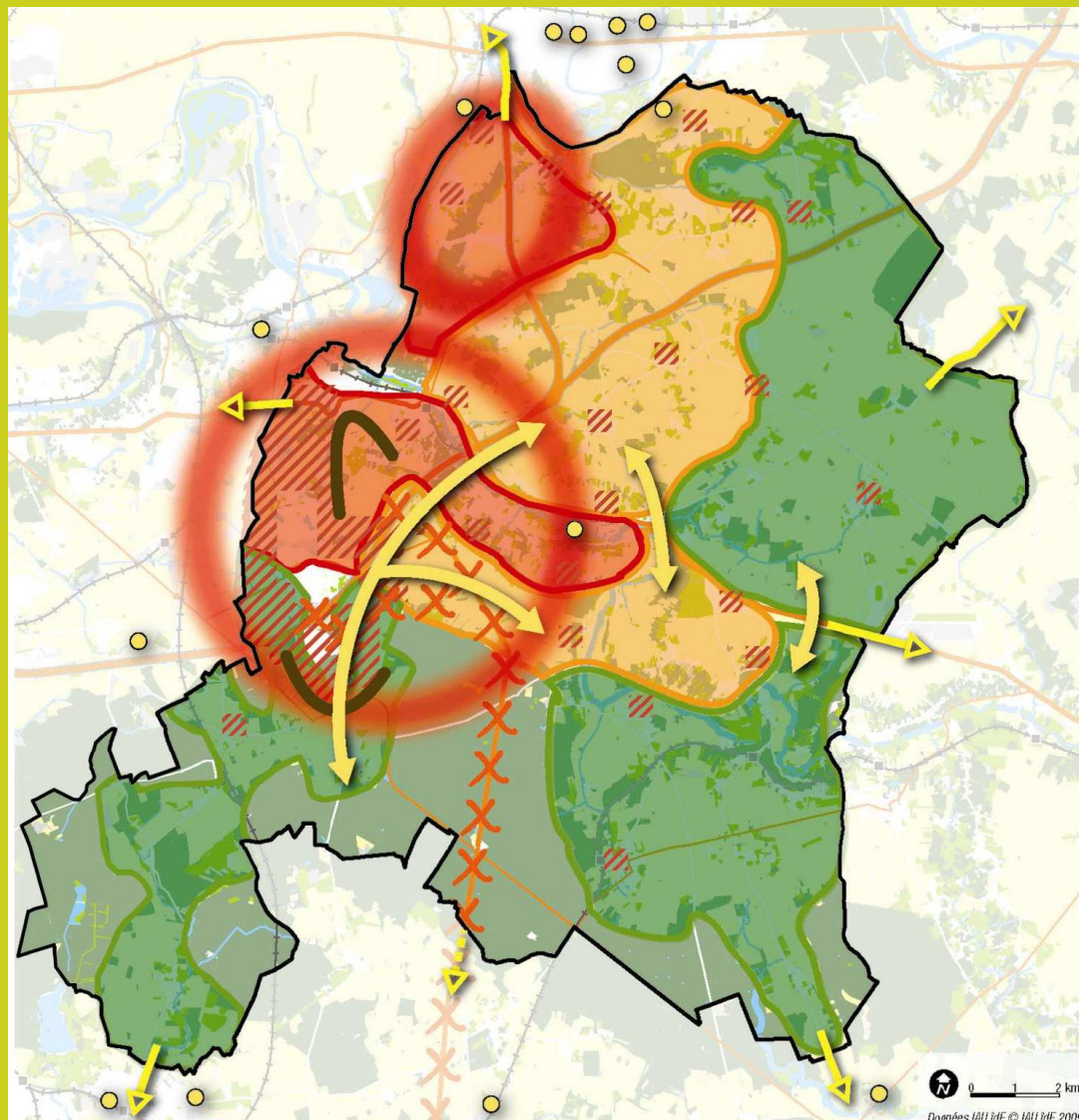
Menaces sur le fonctionnement

-  par consommation (projet d'urbanisation)
-  par fractionnement (projet d'infrastructure)
-  route à haut trafic

 risque de destructuration

Préserver le fonctionnement

-  continuité spatiale et circulation à préserver
-  front urbain à maintenir



Approche développée par DRIAAF et IAU

Analyse fonctionnelle des espaces ouverts



<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Analyse-fonctionnelle-des-espaces>

4. Les commissions départementales de préservation des espaces naturels agricoles et forestier (CDPENAF)

La consommation des espaces NAF

✓ Quelques chiffres de consommation annuelle moyenne :

Sources : MOS IAU

- Entre 1990 et 2012 : - 1600 ha/an dont 1300 ha agricoles
- Entre 2008 et 2012 : - 650 ha/AN dont 500 ha agricoles

✓ Objectifs SDRIF : limitation à 1 315 ha/an

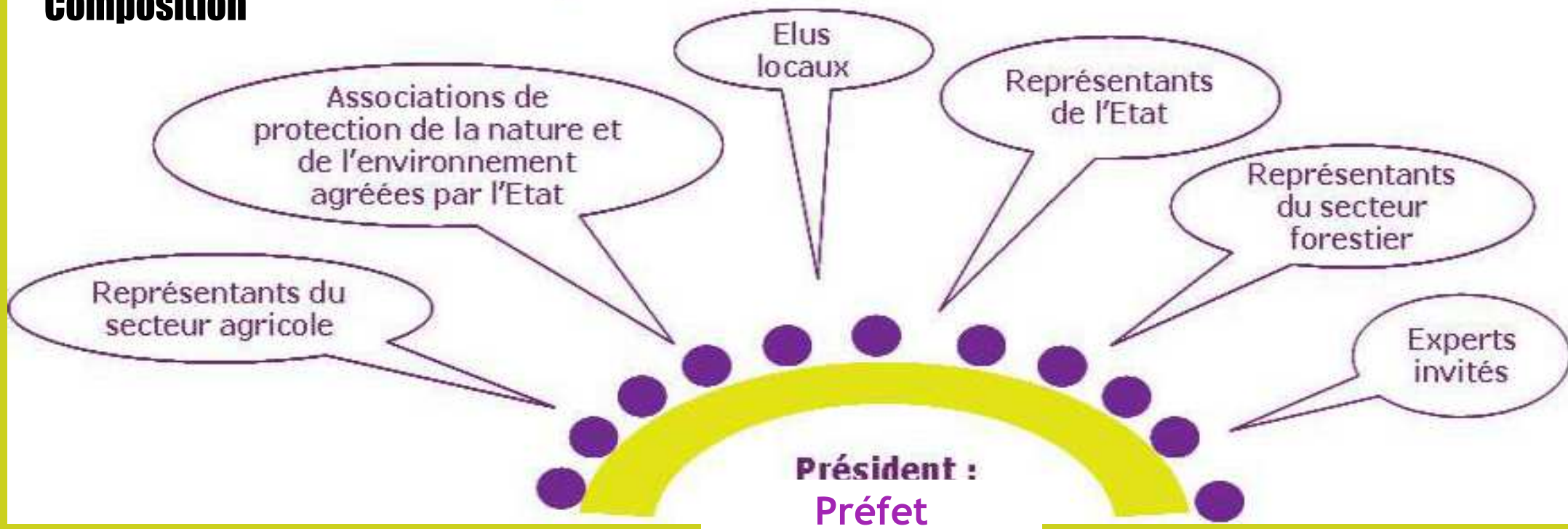
✓ Dispositif de suivi de cette consommation :

Observatoire régional ORENAF (Etat, Région, SAFER) en cours de réinstallation

Création et composition

- ✓ Loi d'avenir d'oct. 2014 : élargissement de la compétence des CDCEA aux espaces naturels et forestiers
- ✓ Bases réglementaires : L.112-1-1 et D.112-1-11 du code rural
- ✓ Mise en place en septembre 2015
- ✓ Commission interdépartementale pour 75-92-93-94

Composition



3 cas de consultation

- ✓ **Saisine obligatoire : cf. code urbanisme**
 - Avis simple : PLU, SCOT, présence de STECAL, extensions ou annexes d'habitations + **étude préalable agricole**
 - Avis conforme : changement de destination des bâtiments agricoles (hors STECAL), AOP/AOC

- ✓ **Auto-saisine :**
 - « *sur tout autre projet ou document d'aménagement ou d'urbanisme, entraînant une réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole* »

- ✓ **Saisine par un tiers :**
 - « *sur toutes les questions relatives à la régression des surfaces naturelles, agricoles et forestières et sur les moyens de contribuer à la limitation de leur consommation.* »

L. 123-1-2 du CU :

- ✓ Analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis
- ✓ Expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- ✓ Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme.
- ✓ Justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

- ✓ CDPENAF très active : entre 8 à 10 réunions par an
- ✓ Entre 2 et 5 dossiers par commission
- ✓ Peu d'avis conformes rendus
- ✓ Rôle pédagogique de la commission - discussions constructives
- ✓ Amélioration des dossiers présentés par les collectivités/MO
- ✓ Difficulté d'analyser la consommation des espaces NAF (approche occupation du sol/zonage PLU)
- ✓ Avis partiellement suivis

Principaux arguments mis en avant

Pour les autorisations d'urbanisme :

- ✓ éloignement du bâtiment par rapport à l'existant - emprise au sol ;
- ✓ perte de potentiel agricole, agronomique ;
- ✓ impact sur l'activité agricole ;
- ✓ bâtiment nécessaire à l'exploitation (dimensionnement, présence permanente...)

Pour les PLU et SCoT :

- ✓ surfaces agricoles impactées (chiffre brut ou ratio par rapport à la SAU) ;
- ✓ possibilité de densifier ou de combler les dents creuses ;
- ✓ perte de potentiel agricole ou agronomique ;
- ✓ nb de logements par hectare ;
- ✓ phasage de l'ouverture des nouvelles zones à l'urbanisation ;
- ✓ dimensionnement des zones U et AU (démographie, besoins en logements, développement économique) ;
- ✓ impact sur la fonctionnalité des exploitations agricoles en place

Etude préalable et compensations agricoles collective

Décret n°2016-1190 du 31 août 2016

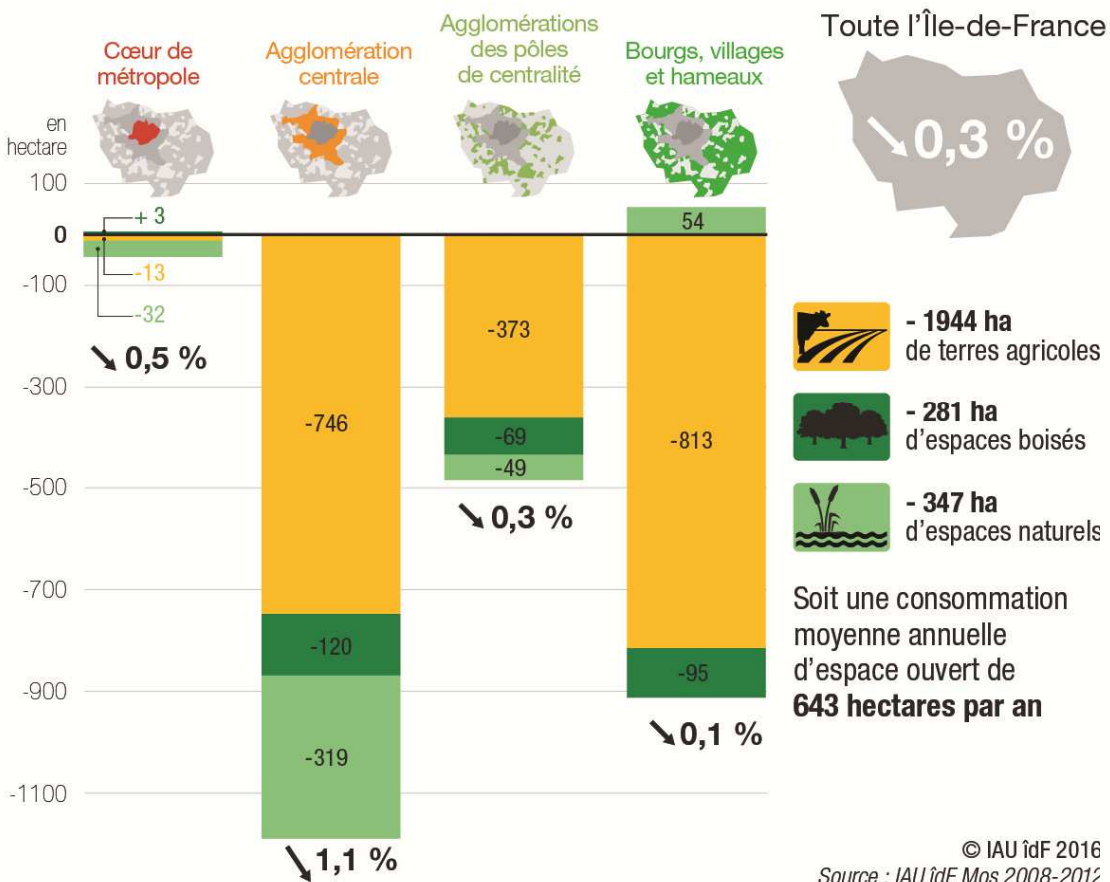
- ✓ Conditions de réalisation de l'étude préalable agricole :
 - Etude d'impact systématique
 - Zone à usage agricole dans les 5 ou 3 dernières années (zone AU)
 - Consommation > seuil fixé par arrêté préfectoral (=1 ha en IdF)
- ✓ Contenu (intègre les mesures de compensation collectives agricoles).
- ✓ Avis motivé de la CDPENAF puis avis du Préfet
- ✓ Date de mise en œuvre : 1er décembre 2016

- ✓ Les maitres d'ouvrage doivent avoir une réflexion globale sur les espaces ouverts et leur fonctionnement en amont des projets.
- ✓ Nécessité d'une concertation préalable avec les exploitants et représentants agricoles.
- ✓ Réflexion pour limiter les emprises du projet et les impacts sur le fonctionnement du territoire.

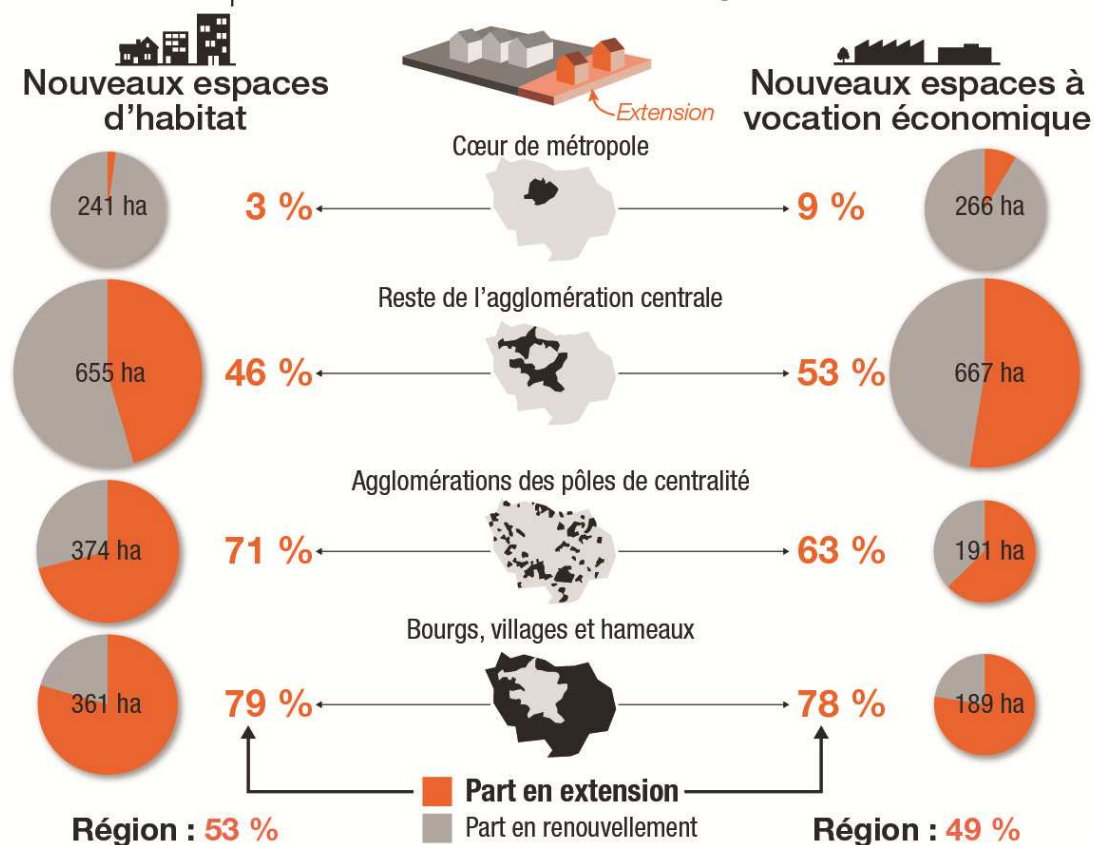
5. Temps d'échange

Indicateurs IAU sur la consommation des espaces (1/2)

Urbanisation des espaces agricoles, boisés et naturels entre 2008 et 2012

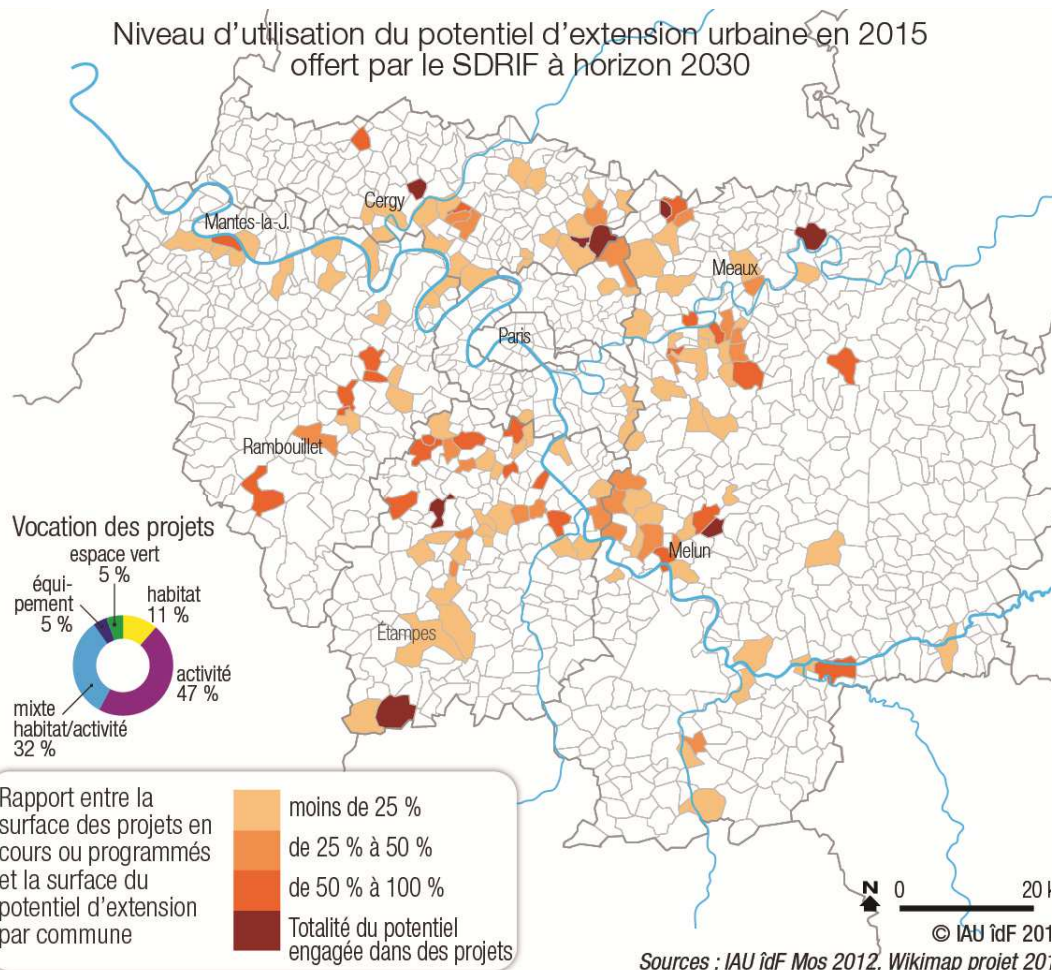


Part des nouveaux espaces d'habitat et à vocation économique produits en extension entre 2008 et 2012



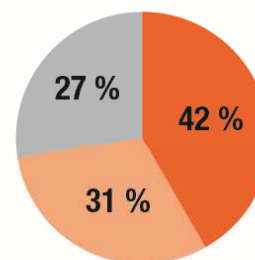
Indicateurs IAU sur la consommation des espaces (2/2)

Niveau d'utilisation du potentiel d'extension urbaine en 2015
offert par le SDRIF à horizon 2030

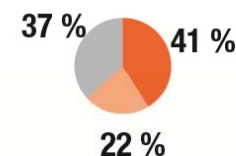


Part des espaces ouverts concernés
par les principales protections à l'aménagement
(hors dispositions du SDRIF)

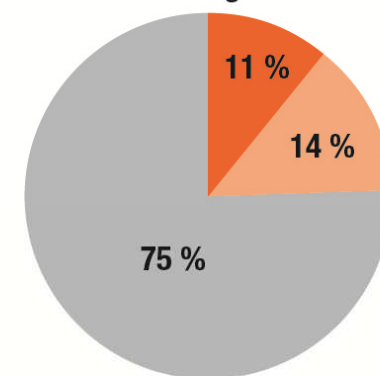

287 300 hectares
d'espaces boisés




42 000 hectares
d'espaces naturels




604 400 hectares
de terres agricoles



Protections fortes : dispositions publiques, à caractère réglementaire ou non, entraînant de fait des contraintes fortes à l'aménagement (Natura2000, zones agricoles protégées, forêts de protection, sites classés, ...)

Protections moyennes : autres outils entraînant des contraintes moyennes à l'aménagement (Znieff 1 et 2, sites inscrits, ...)

Pas de protections hors dispositions du SDRIF

© IAU îdF 2016

Sources : IAU îdF Mos 2008-2012 - sources diverses selon les contraintes

Comment concilier les espaces agricoles et le développement économique ?

Guide SAFER disponible sur :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Comment-concilier-developpement>

